Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI N° 17980

Titulaire
R. Nussbaum AG
Martin-Disteli-Strasse 26
4601 Olten
Schweiz

Fabricant
-

Groupe 204 - Parois intérieures, non portantes

Produit OPTIVIS-TEC

Description Système de paroi pour installations sanitaires, cadre en tubes métallique laine à bourrer et plaques de laine de roche TERMAROCK 50 (50kg/m3), revêtement en GKF (2x12,5mm) sur tous les côtés, E=450mm, ouverture de révision max=(500x500mm)

Utilisation EI 90-RF1
Htest=3000mm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation MPA NRW, Erwitte: Rapport d'essai '2100047758-1' (12.03.2007)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1364-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 90

Durée de validité 31.12.2024
Date d'édition 06.11.2019
Remplace l'attestation du 13.11.2014

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence non remplie: Bmax = 3000mm

EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.

- Exigence remplie: Hmax=4000mmm